

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT**

N ° 74

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 72**Mission « Travail et emploi »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mesure impacte trop lourdement les organismes d'intérêt général de plus de 500 salariés dont le siège est situé en zone de revitalisation rurale.